

2 Politique

**Politique du logement
Ben Moubamba consulte les maires**

C.O.

Libreville/Gabon

LE vice-Premier ministre en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat Social et du Logement, Bruno Ben Moubamba, assisté de la ministre déléguée, Edwige Essoukou épouse Bétha, a tenu une réunion de concertation avec les maires des communes de Libreville, d'Owendo, d'Akanda et de Ntoum. Une rencontre dont l'objet était la mise en place d'un nouvel ordre urbanistique. Après avoir fait l'état des lieux de la politique urbaniste dans le développement des villes de la province de l'Estuaire, les deux membres du gouvernement et leurs hôtes ont fait le constat d'une absence de planification urbaine en leur sein. Mettant en avant l'attribution anarchique de certaines terres.



Photo : Chris Oyame

Une phase de la séance de travail avec quelques maires des villes de l'Estuaire.

Au cours de cette concertation, les autorités publiques n'ont pas manqué de dénoncer l'occupation illégale des logements d'Alhambra à Angondjé, dans la commune d'Akanda et à Bikélé, dans la ville de Ntoum. A cet effet, le vice-Premier ministre a rappelé qu'il existe un arrêté qui suspend les attributions des terrains dans les zones non aménagées par l'Etat. A partir de là, il

considère que personne n'a plus le droit de s'installer dans les zones non aménagées par l'Etat. *«A contrario, poursuivra-t-il, la direction générale de l'Urbanisme va mettre à la disposition du pays de nouveaux outils de planification afin que nous ayons une production de nouvelles parcelles. Afin que les Gabonais qui ont le droit de s'installer sur des terrains et d'occuper*



Photo : Chris Oyame

Le vice-Premier ministre Bruno Ben Moubamba (droite) et la ministre déléguée, Edwige Essoukou épouse Bétha.

les espaces puissent le faire dans le strict respect de la loi». Non sans avertir : «le vice Premier ministre, avec l'appui du gouvernement, du Premier ministre et du PR, n'autorisera pas le désordre urbanistique». Par ailleurs, cette rencontre lui a permis de faire trois grandes annonces. A savoir, la production des schémas d'aménagement urbain, la rationalisation de la gestion

foncière au Gabon et la création d'une plate-forme collégiale de réflexion et d'action qui sera sous la forme d'un comité de suivi mixte, composé de l'administration centrale et des collectivités locales. En outre, il a insisté sur la nécessité de désengorger la capitale gabonaise au profit d'autres localités. *«Nous avons fait le grand Libreville, maintenant, nous devons*

penser à développer l'arrière-pays. Nous avons besoin de développer les 9 provinces... nous allons produire des parcelles rationalisées afin que les gens puissent vivre une vie normale et avoir une terre enfin normalisée», a promis le vice-Premier ministre. Tout comme, il a rappelé l'importance du respect des dispositions légales en vigueur. *«Je voulais annoncer cela en rappelant la nécessité du respect des principes, des normes et des valeurs.* Au nom de ses collègues maires, le quatrième maire adjoint de la commune de Libreville, Julien-Florent Assoumou Akué, a évoqué, pour sa part, la loi organique qui régit les collectivités locales et l'administration publique. Tout en exprimant leur entière adhésion à la mise en place, par le gouvernement, d'un plan d'aménagement et d'urbanisation.